

## Forum international des associations de réalisateurs Identités en sursis

Marie Claude Mirandette

---

Volume 20, numéro 4, automne 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/33325ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Mirandette, M. C. (2002). Forum international des associations de réalisateurs : identités en sursis. *Ciné-Bulles*, 20(4), 4–5.

# Identités en sursis

PAR  
MARIE CLAUDE MIRANDETTE

«La culture, c'est le legs le plus précieux de chaque nation à l'humanité. Avec ses spécificités propres, chaque nation participe à l'expression de la diversité culturelle et à la multiplicité des points de vue. Pour qu'il y ait diversité culturelle, le droit fondamental à la liberté d'expression à tous les niveaux est essentiel. Liberté civile, liberté politique, liberté sociale, liberté artistique.» C'est ainsi que Jean Pierre Lefebvre a résumé les échanges ayant eu cours lors du quatrième Forum international des associations de réalisateurs (FIAR), qui s'est déroulé à Montréal du 15 au 18 juin 2002 sous l'égide de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), présidée depuis peu par le réalisateur des **Dernières Fiançailles**.

Lieu d'échanges sur les grandes problématiques liées à la création d'œuvres audiovisuelles, le FIAR a pour objectif, notamment, de défendre et de promouvoir le septième art. Le cinéma, celui qui est autre chose qu'un simple objet de divertissement et un pur produit de consommation, était donc au cœur des discussions. Au moment où l'on assiste à une fragilisation de plus en plus marquée du cinéma d'auteur et au quasi-monopole des films hollywoodiens, lesquels occupent entre 75 % et 95 % du temps-écran dans la majorité des pays du globe, les cinémas nationaux sont, de l'avis même de ses artisans, dans un état de précarité pour le moins inquiétant.

Quelque 42 délégués de 26 pays venus des 5 continents se sont rencontrés afin de mettre en commun leurs expériences et d'évoquer les difficultés auxquelles ils font face dans l'exercice de leur métier. Les questions du droit d'auteur, du statut et de l'autorité du réalisateur, de l'expression de l'identité individuelle et collective et de l'importance de la préservation de la diversité culturelle étaient à l'ordre du jour. Mais aussi la place de la culture, dans son sens large, à l'heure de la mondialisation des marchés.

La situation actuelle est en effet préoccupante. «Encore plus qu'à l'époque des négociations du GATT ou de l'ALENA», précise le cinéaste autrichien Dieter Berner (dont le film **The Arrest of John Nepomuk Nestroy** a été présenté au Festival des films du monde en 1998). «Partout, l'on constate que la question de la survie du cinéma national est au cœur des préoccupations des diverses associations. Et les négociations en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce laissent présager le pire, surtout si l'on se limite, comme c'est trop souvent le cas, à ne considérer l'audiovisuel que d'un point de vue commercial, évacuant toute sa portée culturelle et sociale.»

Dieter Berner note aussi que, dans le contexte actuel, il s'avère de plus en plus difficile pour les productions nationales de trouver des vitrines sur la scène internationale. «Peu de films autrichiens arrivent à percer à l'étranger. Sans les festivals, des œuvres comme **la Pianiste** de Michael Haneke (Grand Prix de Cannes en 2001), par exemple, n'auraient probablement jamais bénéficié d'une reconnaissance et n'auraient jamais connu le succès que l'on sait sur les marchés étrangers. Un prix ou une mention dans l'un de ces événements de grande envergure devient en quelque sorte un visa quasi indispensable pour s'assurer une visibilité en dehors des frontières des pays impliqués dans ce genre de coproductions.» Et comme la diffusion est de plus en plus restreinte, la quête de financement se révèle d'autant ardue. Plus souvent qu'autrement, le soutien, même étatique, ne peut se faire qu'à partir du moment où un distributeur donne son aval à un projet, ce qui procure à ce dernier un pouvoir décisionnel immense, réduisant par le fait même la liberté des créateurs.

Pour Jean Pierre Lefebvre, le contexte actuel brime la liberté du réalisateur: «De plus en plus, il n'est que le "metteur en images" des idées des autres et son rôle est de moins en moins important. Sans cette liberté, le réalisateur n'a pas la possibilité d'exprimer son point de vue, sa vision du monde: par conséquent, son rôle en tant que témoin de l'humanité est menacé. Son droit à la

pleine et entière liberté d'expression est, selon nous, intimement lié à la survie de la diversité culturelle et à celle du cinéma d'auteur. Car s'il n'y a pas pluralité de points de vue, il ne peut y avoir diversité culturelle.»

### *La télévision, trop présente et absente à la fois*

Depuis quelques années, la participation des télévisions dans la diffusion du cinéma (et dans son financement) s'est considérablement modifiée. D'une part, on a assisté à une diminution des crédits dévolus à l'acquisition de films chez les télédiffuseurs publics, qui ont, entre autres choses, le mandat d'encourager la diversité culturelle, et, d'autre part, on remarque chez ces derniers une nette tendance à chercher à concurrencer le secteur privé dans la course aux cotes d'écoute, phénomène qui s'est accentué avec la multiplication des canaux spécialisés, morcelant par le fait même l'auditoire. Cette course à l'auditoire a toujours été la motivation première des chaînes privées. Bien que bénéficiant d'une importante aide gouvernementale (subventions liées à la production de séries, crédits d'impôts, etc.), ces dernières tendent à orienter leur programmation de manière à atteindre le plus vaste public possible, ce qui se traduit de façon marquée par l'acquisition de films commerciaux, marginalisant par le fait même la présence des films d'auteur. Dans ce contexte, le respect de l'œuvre cinématographique et de ses créateurs tend à s'effriter. En découlent, par ricochet, des productions trop souvent réalisées à la va-vite dans un but plus mercantile qu'artistique, de même qu'une diminution du temps de réflexion, de préparation et de production qui sont autant de préalables au jaillissement de grandes œuvres. «L'œuvre de création, c'est l'interprétation symbolique de la culture propre à une époque et un peuple. Cette création est aujourd'hui menacée par une vision de plus en plus étriquée du cinéma et de la culture», de résumer Jean Pierre Lefebvre.



Jean Pierre Lefebvre

Afin de tenter de faire échec à cette tendance, le FIAR s'est donné des lignes directrices, lesquelles ont été colligées dans la Déclaration de Montréal. À ce sujet, Jean Pierre Lefebvre précise ceci: «Il reste maintenant à chaque association, à la lumière des conclusions sur lesquelles nous nous sommes entendus, à défendre sur le terrain la place de l'audiovisuel et le rôle du réalisateur afin de s'assurer que le droit de chaque peuple à l'expression de sa culture soit préservé. Et à convaincre les gouvernements de l'importance de protéger la culture propre à un pays et d'en favoriser le rayonnement.»

Pour l'ARRQ et son président, «convaincre les gouvernements» signifiera d'abord convaincre Téléfilm Canada, sans qui la production de films se révèle quasi impossible. On se souvient que l'organisme fédéral a mis sur pied, l'année dernière, un nouveau programme «d'enveloppes à la performance», qui vise à récompenser les distributeurs et les producteurs ayant connu des succès commerciaux, ce qui revient ni plus ni moins à leur donner carte blanche pour leurs prochains projets. On passe donc d'un type de financement au mérite à un autre davantage influencé par les résultats potentiels au *box-office*<sup>1</sup>. De telles politiques sont à mille lieues de favoriser la reconnaissance du rôle des réalisateurs défendue par l'ARRQ et le FIAR.

Alors que le ministère de la Culture et des Communications du Québec, de qui relève le financement du cinéma au Québec via la Société de développement des entreprises culturelles, s'appête à renouveler sa politique en matière de cinéma et de production audiovisuelle (des audiences publiques sont prévues à la mi-septembre) afin de mieux «assurer le soutien à la création, à la production et au rayonnement des œuvres», l'ARRQ aura une autre chance de faire valoir son point de vue. Reste à savoir si ces actions porteront fruits. ■

1. À propos du financement des films, Richard Stursberg, nouveau directeur de Téléfilm Canada, affirmait en mars dernier: «Si l'on doit choisir entre un film qui va gagner des prix dans les festivals à travers le monde ou un film qui va réaliser un bon *box-office* ici, au Canada, mais qui ne va peut-être pas gagner de prix ailleurs, moi je prends le film populaire. Parce que c'est la politique du gouvernement du Canada. Et moi, je suis parfaitement à l'aise avec ça.» BÉRUBÉ, Stéphanie. «Quand Téléfilm rime avec *box-office*», *La Presse*, 5 mars 2002.